

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **18 (1960)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'idée coopérative dans le monde contemporain¹

Sous un titre modeste, le professeur Paul Lambert vient de publier un ouvrage qui fera date dans l'étude de la coopération. Son propos est l'analyse historique des composantes morales et des fondements intellectuels de ce mouvement. L'auteur ne pouvait, dans l'espace disponible, présenter un exposé exhaustif des positions prises. Il reste que rien d'essentiel ne semble avoir été omis. Au surplus, des notes d'une exceptionnelle richesse, qui paraissent épuiser le sujet, permettent au lecteur de se reporter facilement aux sources. Ce travail se range parmi ceux, très rares en vérité, dont on ne peut plus se passer pour l'étude d'une question déterminée.

Instrument de connaissance scientifique, ce livre est aussi un essai de persuasion. Paul Lambert ne reste pas neutre quant au problème. Il croit en la valeur de la coopération et combat pour le triomphe de ses idées. Dès le début, il nous prévient avec loyauté de son « engagement ». Cette attitude, dont la légitimité ne saurait être mise en cause, nous vaut des affirmations et des propositions qui n'ont pas plu à tout le monde²: sous la rigueur du raisonnement de l'universitaire, on sent percer la conviction et la chaleur du militant (d'où le caractère abrupt de certains jugements: ainsi l'exécution capitale de G. Sorel, pp. 121,122). Mais ce choix délibéré nous révèle une forte personnalité empreinte de soucis humanistes.

Selon la formule consacrée, un tel ouvrage ne se commente pas en quelques pages. Sa richesse oblige l'analyste à un examen sélectif. Négligeant ici l'aspect historique de la question, nous allons étudier, à la lumière des développements de Paul Lambert, la place de l'idée coopérative dans le monde contemporain et la valeur qu'on peut lui attribuer pour le perfectionnement des relations socio-économiques.

*

Les manuels courants d'économie politique sont en général très brefs, et parfois fort allusifs, sur les exploitations coopératives: l'un des plus utilisés en France leur réserve trois pages³. En divers milieux, on tend à regarder la coopération comme un moyen de

¹ P. LAMBERT: *La doctrine coopérative*. Bruxelles, Les Propagateurs de la Coopération, 1959. in-8, 325 p.

² Voir la controverse M. BOSON-P. LAMBERT dans le *Coopérateur suisse*, nos des 1^{er} août, 5 septembre et 26 décembre 1959.

³ R. BARRE: *Economie politique*. Tome premier. Paris, 1956, pp. 379-382.

défense ouvert aux « défavorisés » pour améliorer de pénibles conditions d'existence, ou aux « petits » pour compenser par l'union leurs faiblesses individuelles. La sympathie dont bénéficient les pionniers de Rochdale dans beaucoup de présentations n'est pas exclusive d'un certain ton compatissant, sinon condescendant...

Ce cantonnement trouve un appui dans les conceptions de plusieurs coopérateurs, en particulier celles de G. Fauquet dont l'une des idées maîtresses fut de considérer les coopératives comme un secteur de l'organisation économique à vocation limitée. Aucune restriction de ce type chez Paul Lambert pour lequel cette formule est destinée à embrasser, sinon la totalité, du moins la généralité, l'essentiel de la production et de la consommation des richesses ¹.

Notre auteur va plus loin : d'un bout à l'autre, il affirme la nature socialiste de la coopération. Cette position découle d'une conception du socialisme que Lambert prend soin de définir dès le début (pp. 21-24). Il se réfère pour cela à divers éléments moraux (aspiration au développement et à l'épanouissement des « plus hautes facultés » de l'homme...) dont la capacité à particulariser une doctrine sociale demeure faible. Il leur ajoute une spécification précise : rejet de la propriété individuelle comme source de revenus et, plus encore, comme fondement de pouvoir. Si le propre de la coopération reste d'abolir les droits du capital à la direction et au profit, il est évident que, selon le contenu fixé à l'idéologie socialiste par Paul Lambert, la formule coopérative en relève nécessairement.

De plus, et par un cheminement intellectuel logique, celui-ci voit dans la coopération le mode de réalisation du socialisme. La liaison ainsi établie entre socialisme et coopération ne saurait en effet avoir d'autre sens que d'assigner à la seconde la tâche de supprimer progressivement l'appropriation privée des moyens de production. Au total, la doctrine coopérative de Paul Lambert, si du moins nous avons bien saisi sa pensée, constitue une variété de socialisme que caractérisent deux traits : réalisation progressive du transfert de ces moyens à la communauté ; gestion des biens transférés sur la base d'une collaboration des intéressés et non selon les volontés d'un appareil bureaucratique centralisé.

Pour qui connaît les traditions belges, il est à peine besoin de préciser que le socialisme de Paul Lambert est d'essence démocratique. En une phrase dont nous lui savons particulièrement gré, il précise « sans démocratie politique, la démocratie coopérative n'est qu'un leurre » (p. 123). Ainsi prend-il nettement ses distances à l'égard des pays communistes dans lesquels une « doctrine de libération » a abouti à une « pratique d'asservissement ».

Etant étranger au mouvement coopératif, nous n'entendons pas examiner si cette prise de position est compatible avec l'un des éléments de la doctrine de Rochdale : le principe de neutralité (exposé pp. 74-75). Par contre, sur le plan de l'analyse sociologique, nous sommes tenu d'exprimer un doute sur la possibilité de concilier une telle position avec le souci de l'Alliance coopérative internationale qui veut réaliser « l'unité fondamentale du mouvement coopératif dans toutes ses formes » (déclaration de 1927). Il semble difficile de faire cadrer l'identité posée par Paul Lambert (coopération = socialisme) avec la structure actuelle de ce mouvement.

Soit le cas, particulièrement clair, de la coopération agricole. Dans tous les pays de l'Occident, elle n'est pas en général d'inspiration socialiste : elle a pour objectif de consolider la position de ses membres en leur apportant sur de nombreux points les avantages de l'union (ainsi que les faveurs fiscales et autres de l'Etat). Loin de constituer un facteur

¹ En dehors des explications données dans son ouvrage, P. LAMBERT a repris la question dans un récent article : « Le « secteur » de Fauquet devant la conscience des coopérateurs », *Annales de l'économie collective*, mai-août 1959, pp. 245-255.

de transformation, elle est souvent un instrument de résistance aux changements sociaux (et parfois aussi aux reconversions qu'imposent les perfectionnements technologiques). En France, on trouve dans ce secteur, qui ne cesse de revendiquer l'aide des pouvoirs publics, quelques-uns des groupes de pression les plus puissants et les plus « égoïstes » du pays: le souci du bien-être du consommateur et de l'intérêt général leur est étranger.

Reconnaissons que Paul Lambert est parfaitement conscient de la situation. A diverses reprises (ainsi, p. 171), il présente des réserves sur l'authenticité de la coopération agricole au regard de sa conception de l'idéal coopératif. Il va jusqu'à déclarer (p. 236) que les coopératives d'usagers-vendeurs, si elles se limitent à cette vocation, ne relèvent pas du mouvement coopératif. Avouons toutefois ne pas voir les raisons d'un relâchement de cette exclusive à l'égard des coopératives d'exploitation dès l'instant que la raison d'être du groupement est de consolider ou de renforcer la capacité de profit des membres. Autrement dit, il paraît inévitable de choisir entre l'unité de la coopération et l'identification de celle-ci au socialisme: Paul Lambert a admirablement compris le dilemme sans aller, nous semble-t-il, jusqu'au bout des conséquences qu'il impose.

La conception socialiste ne paraît donc pas constituer un instrument d'interprétation adéquat de toutes les institutions qui se réclament aujourd'hui de la formule coopérative (ou, du moins, qui se parent de l'expression): interprété avec rigueur, le critère serait probablement facteur de désagrégation du mouvement. Par contre, cette affiliation idéologique ne facilite-t-elle pas l'expansion et le rayonnement de la coopération en permettant de l'implanter dans le secteur public de l'économie ou plus exactement de lui rattacher plusieurs éléments de ce secteur?

Paul Lambert l'affirme expressément. La volonté de ne pas limiter la coopération au secteur privé de l'économie est l'une des dominantes de l'ouvrage. Notre auteur reporte le mérite initial de cette extension sur Bernard Lavergne qui a été effectivement le premier à proposer la catégorie des « régies coopératives » pour caractériser et grouper divers organismes dont le Crédit communal de Belgique reste le prototype. Voici l'idée directe de cette institution: emprunter sur le marché pour prêter aux communes. Mais celles-ci n'obtiennent de telles facilités qu'en devenant actionnaires du Crédit communal (la souscription au capital, qui s'élève à 5 % du crédit ouvert, étant couverte par retenue sur les fonds avancés). Que penser de cet élargissement de la sphère coopérative?

Nous savons parfaitement que, dans le monde contemporain, la séparation entre le « public » et le « privé » ne cesse de s'atténuer et devient chaque jour plus incertaine. A elle seule, la notion de secteur « semi-public », si volontiers évoquée, souligne la fragilité des divisions rigides. Déclarons cependant, à l'instar de beaucoup de coopérateurs, n'être pas pleinement convaincu de la validité de l'assimilation (même si l'on utilise l'expression plus significative d'A. Buttgenbach « coopératives de pouvoirs publics »). L'opération semble procéder davantage du raisonnement analogique que d'une identité de nature. Si l'on emprunte cette direction, on risque d'en venir, à la limite, à considérer l'Etat comme une coopérative d'usagers gérant démocratiquement les besoins collectifs des citoyens (étant toutefois signalé que Paul Lambert rejette expressément cette assimilation, p. 105). Un point renforce notre scepticisme: les controverses entre partisans de l'extension, sur la liste des organismes du secteur public qu'il convient de rattacher au principe coopératif (voir pp. 209-216 la discussion par Paul Lambert des thèses de Lavergne).

Une question paraît en tout cas extrêmement claire: l'impossibilité, en France, de relier à la doctrine coopérative le secteur nationalisé. Si, au départ, la formule de la dimension tripartite dans les conseils d'administration a pu susciter quelques illusions, il ne saurait

aujourd'hui y avoir de doute. Le fonctionnement de ces organismes est de nature technocratique: les travailleurs et usagers n'y sont pas réellement associés, les premiers ne s'intéressant qu'au maintien d'un statut social préférentiel et les seconds ne s'y trouvant même pas représentés dans leur ensemble¹. On pourrait énoncer des remarques analogues pour la plus large part du secteur public italien ou britannique. La marche de ces entreprises reste étrangère à la formule d'une gestion démocratique dont le professeur Lambert fait le fondement premier de la coopération (pp. 48-60). Mais un tel mode d'organisation est-il applicable dans une société industrialisée, spécialement au niveau des grands ensembles? Nous touchons ici à la valeur propre de la formule coopérative dans le monde contemporain.

*

Un passage de l'ouvrage nous a particulièrement frappé: les développements consacrés au « fonctionnement de la démocratie coopérative » (pp. 57-60). Le point de départ en est la constatation qu'en Grande-Bretagne, l'assistance de coopérateurs aux assemblées générales paraît avoir fortement décliné depuis vingt ans. Intrigué par ce phénomène (qui serait en contradiction avec la pratique belge), Paul Lambert a demandé des explications détaillées à certains dirigeants britanniques (voir leurs réponses, pp. 312-314). En réalité, il ne s'agit pas là d'un fait singulier: on constate de semblables tendances dans de multiples organismes de structure et d'ambition pourtant fort diverses. La clé en est facile à trouver.

La gestion des unités d'une certaine taille exige, pour être efficiente, une organisation bureaucratique. Or, il existe un mouvement (que l'on peut qualifier de bureaucratisation) en vertu duquel la machine administrative ne se contente pas de gérer l'institution dans le cadre de directives préfixées, mais en vient à définir les objectifs de l'action collective. En bien des cas (pas toujours, il est vrai), les décisions prises s'inspirent du souci de maintenir les situations acquises (*vested interests*): le fonctionnement se révèle à la fois oligarchique et conservateur. Cause ou conséquence de la situation: l'apathie des membres, leur absence d'intérêt pour les problèmes collectifs, leur non-participation. On observe partout de tels indices: sociétés anonymes, partis politiques, groupements de nature quelconque... C'est le règne des techniciens (ou des bureaucrates). Les facteurs du mouvement sont multiples: complexité des problèmes, difficulté d'amener les individus à s'intéresser à ce qui n'est pas leur préoccupation principale, dimension accrue des organismes, etc.

Ce dernier point est important. Une république de coopératives (à supposer qu'il soit possible de la constituer) ne saurait, pour des raisons d'efficacité, éviter la formation de grands ensembles. Et, dès lors, elle serait soumise au risque de non-participation ou de faible participation des membres qui frappe aujourd'hui tant d'organismes (y compris les coopératives elles-mêmes). Conscient de ce péril et soucieux de permettre à l'opposition de se manifester à n'importe quel moment (ce qui est l'essence de la démocratie), Paul Lambert propose diverses mesures concrètes sur lesquelles il n'a malheureusement pu donner, faute de place, tous les éclaircissements désirables. Il serait très souhaitable qu'il ait un jour le loisir de reprendre complètement le problème.

Admettons que ce premier obstacle soit surmonté. En voici un autre d'une égale gravité. La plupart des spécialistes admettent désormais qu'aucune économie ne saurait fonctionner sans un minimum de direction générale (impliquant une vue « prospective » de la croissance). Par-delà la querelle des « ismes » il est indispensable de spécifier le rôle et les responsabilités

¹ Interprétation également énoncée par un théoricien admettant la notion de « régies coopératives », G. LASSERRE, *La coopération*, Paris, 1959, pp. 57-65.

des pouvoirs publics dans l'administration des ressources rares: rappelons à cet égard, les importants travaux du professeur F. Oulès sur la nécessité d'une planification « souple et éclairante » (sans laquelle l'Occident risque d'être submergé par le monde soviétique).

Paul Lambert a pleinement saisi cet impératif. En des pages très denses (pp. 225-234), il critique la méfiance de certains coopérateurs à l'égard de l'Etat et déclare tout net que la planification souple de l'économie doit nécessairement en relever. Mais l'expérience contemporaine établit que, dans les pays démocratiques, l'intervention des autorités dans la vie économique, risque d'aboutir à un dirigisme centralisé d'inspiration technocratique. Les coopérateurs, nous dit Lambert «... auront maintes fois à se défendre contre la tendance de l'Etat — c'est-à-dire surtout de l'administration — à tout englober dans son empire » (p. 229). Mais comment ?

Ces brèves remarques, qui ne mettent pas en cause l'ouvrage de Paul Lambert, ont comme seul fondement le souci de lutter contre la tendance à attribuer à un « isme » quelconque une sorte de vertu intrinsèque. Nous savons désormais, à la lumière de multiples expériences, que la querelle sur l'attribution de la propriété représente seulement l'un des aspects de la controverse à propos de l'organisation économique-sociale. Dès lors, pour nous convaincre, la doctrine coopérative devrait faire la preuve de sa supériorité sur les deux points cruciaux, étroitement solidaires, que l'on vient d'évoquer: lutte contre la bureaucratiation à l'intérieur des organismes considérés (même si les nécessités techniques obligent à leur donner une grande taille) et aménagement global des rapports socio-économiques d'une manière qui, sans nuire à l'indispensable cohésion, évite les excès de la centralisation et de la technocratie.

La confiance de Paul Lambert dans la formule coopérative ne le conduit pas à sous-estimer les obstacles. Sa foi est exclusive de naïveté. Ainsi prend-il soin de souligner que la réalisation de la démocratie économique demeure un idéal... et un idéal particulièrement difficile à atteindre (p. 207).

*

Le lecteur doit savoir que cette chronique, en dépit de sa longueur, n'a évoqué qu'un très petit nombre de problèmes traités dans le livre du professeur Lambert. A elle seule, la notion de « juste prix », chère à notre auteur, eût mérité une étude spéciale: nous espérons avoir la possibilité de la réaliser en une autre occasion.

Par ailleurs, nos observations ont été essentiellement fondées sur le cas des pays développés. Or, beaucoup d'experts voient aujourd'hui dans la coopération la solution qui pourrait permettre aux pays d'Asie et d'Amérique latine de réaliser une croissance harmonisée sans tomber dans la formule de la planification dictatoriale. Pour Paul Lambert (qui attache une grande importance à ces problèmes: voir en particulier pp. 249-250) l'expérience Nehru est un exemple remarquable de socialisme démocratique par le moyen de la coopération. Il n'hésite pas à rattacher explicitement à la formule le cas d'Israël.

En achevant le compte rendu d'un ouvrage, il arrive souvent que l'on en ait fini avec lui. Tel ne sera pas le sort de ce travail. Nous aurons à le relire, à l'utiliser, à le méditer: une fois encore, félicitons l'auteur de nous avoir fait bénéficier d'un tel ferment intellectuel.

JEAN MEYNAUD

professeur à l'Université de Lausanne.

L'offensive économique sino-soviétique dans les pays sous développés¹

La *pénétration économique* et partant *politique* de l'URSS et de la Chine se fait de plus en plus évidente dans toutes les parties du monde qui ne sont pas encore fermement engagées du côté de l'Est ou de l'Ouest. Les récents accords commerciaux ou d'assistance passés entre la Russie soviétique et l'Afghanistan, Cuba, le Brésil, la Guinée, sont les signes les plus spectaculaires de l'élargissement de l'aire d'influence communiste.

Pour le Gouvernement américain qui, pour l'instant, a supporté l'essentiel de la charge de l'aide aux *pays sous-développés*, les plus visés par la nouvelle offensive économique de l'URSS, il importe de suivre cette évolution avec le plus grand soin. A cet égard, l'information de l'opinion publique est fondamentale. C'est sans doute dans ce but que le « Department of State » a publié, en mai 1958, une étude très complète sur les méthodes et l'ampleur de l'infiltration économique des pays de l'Est.

La première partie de la brochure sous revue relève les principales caractéristiques de l'aide russe, considérée comme une « arme subtile et à long terme », dont l'emploi est incontestablement motivé par des considérations politiques, à savoir l'ébranlement définitif du capitalisme et son remplacement par le communisme universel. *Cette aide est préparée de manière habile ; elle exploite les aspirations comme les mécontentements des pays sous-développés.* Parmi les aspirations, la plus puissante est le désir d'accéder rapidement à des niveaux de vie plus élevés. L'URSS, qui est passée en quarante ans du stade de pays sous-développé au rang de seconde puissance industrielle du monde, offre l'efficacité de son *modèle économique*. Les pays déshérités, qui se plaignent, souvent avec raison, des conséquences du capitalisme colonial, paraissent se laisser séduire assez facilement par l'évocation des réussites soviétiques, notamment dans le domaine technique et scientifique, ainsi que par les formules chinoises. La rudesse même des méthodes employées ne les effraye guère, car ils sont convaincus qu'ils ne briseront pas le « cercle vicieux de la pauvreté » sans des efforts dont le coût humain sera élevé. Quant aux mécontentements, l'URSS sait les mobiliser à son profit. Tirant parti des moindres erreurs occidentales ainsi que des divisions de l'Ouest, elle intervient massivement sur les points névralgiques de la planète: il suffit d'évoquer ici l'affaire du barrage d'Assouan, les relations avec la Guinée et Cuba, et le soutien apporté à l'Afghanistan dans sa dispute avec le Pakistan.

Par l'envoi de techniciens, souvent très capables, et par l'octroi de crédits à 2 ½ % remboursables en monnaie locale ou en nature, l'URSS appuie sa politique d'encouragement au neutralisme et de détachement vis-à-vis de l'Occident; elle renforce les réactions anti-colonialistes et la volonté d'indépendance politique des anciens territoires sous dépendance de l'Ouest. Les *contrats de longue durée passés pour l'achat de matières premières*, ainsi que le développement d'*échanges commerciaux*, ont pour effet d'attirer les économies encore très instables de certains pays sous-développés dans l'orbite du monde communiste. L'accroissement du potentiel économique soviétique, en particulier dans le cadre du plan septennal, et le renforcement de l'ensemble du bloc par le processus d'intégration amorcé par le COMECON, laissent prévoir que loin de s'épuiser, l'aide russe sous toutes ses formes risque fort de s'accroître². Pour l'instant, d'autre part, il ne semble pas que les *divergences sino-*

¹ U.S. Department of State: *The Sino-Soviet Economic Offensive in the Less Developed Countries*, mai 1958, Washington.

² Nous avons abordé ces problèmes dans notre article « Accords internationaux de matières premières et sous-développement », *Revue économique et sociale*, septembre 1959, et dans notre Cours sur *L'URSS et les échanges mondiaux*, donné en 1959-60 au Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman, à Vevey.

soviétiques soient de nature à rompre l'unité d'action de l'Est, ainsi qu'on l'espère avec un optimisme peut-être excessif en Occident.

Le rapport américain examine ensuite le détail de l'offensive russe et chinoise dans les diverses parties du monde, prenant chacun des pays visés séparément. Depuis la publication du rapport en question, l'URSS a largement débordé les pays périphériques qui, tels l'Inde, le Cambodge, la Birmanie, l'Afghanistan, la Syrie, recevaient l'essentiel de l'aide; ainsi que le montrent les remarquables études de Kawan¹ et de Berliner², *l'initiative soviétique devient planétaire* : l'Afrique, l'Amérique latine, tout autant que l'Asie du sud-est, l'Asie continentale ou le Moyen-Orient, sont touchés par la nouvelle diplomatie économique du Kremlin.

Destiné principalement à jouer le rôle d'une mise en garde, le rapport américain, qui est précédé d'une préface de M. Douglas Dillon, est un document essentiel pour la compréhension des objectifs soviétiques et pour saisir l'enjeu que recouvre la notion de « coexistence pacifique »³. Ces faits ne doivent cependant pas conduire à une attitude de retrait; l'offensive économique soviétique peut être contrée aussi bien dans le développement des rapports commerciaux est-ouest que sur le plan de l'assistance technique et financière aux pays en voie de développement. Ce problème relève cependant de l'ensemble des pays occidentaux⁴. Quant à la Suisse, il est indubitable qu'elle devrait consentir des efforts plus substantiels; nos hautes écoles pourraient accueillir plus de boursiers des pays en voie de développement; le budget de 5 millions pour l'aide extérieure, qui fait l'objet d'un récent message du Conseil fédéral, devrait être au moins doublé d'ici quelques années; il est aussi à souhaiter qu'un nombre accru d'experts industriels, agricoles ou administratifs soit mis à disposition des pays qui en ont besoin; enfin, se pose tout le problème de la *formation des cadres de nos entreprises d'exportation et de nos représentations diplomatiques à l'étranger*; il importe que ceux qui assurent la présence suisse dans le tiers monde soient non seulement compétents en matière commerciale, mais qu'ils aient aussi connaissance des aspirations et des problèmes des nations jeunes qui les accueillent. *L'université a un rôle de premier plan à jouer à cet égard et il est regrettable que l'on n'ait pas encore créé en Suisse un institut d'étude du développement, concentrant l'abondante documentation existant sur le problème et permettant un échange d'expériences et la formation de cadres pour les pays en voie de développement*⁵. Une telle initiative n'est-elle pas indispensable, et cela non seulement dans notre pays, au moment où l'URSS vient de créer son *Université de l'amitié des peuples*, ouverte essentiellement aux étudiants des pays sous-développés.

P. GOETSCHIN.

¹ L. KAWAN: *La nouvelle orientation du commerce extérieur soviétique : Asie, Afrique, Amérique latine*, 1958.

² J.S. BERLINER: *Soviet Economic Aid*, New York 1958.

³ cf. *Osthandel*, de MM. P. Sager et R. Daetwiler. Publication du Schweiz. Aufklärung-Dienst, Berne, 1960.

⁴ cf. P.G. HOFFMAN: *One Hundred Countries and 1 ¼ Billion People*, New York, 1960.

⁵ La France a maintenant son *Institut des hautes études d'outre-mer*, créé en janvier 1959 (cf. *La Vie française*, 4 mars 1960).

Training Services in Industry¹

L'industrie anglaise a parfaitement compris la nécessité de promouvoir la *formation professionnelle*. Il n'y a pas en Grande-Bretagne de formule unique de formation; chaque secteur industriel applique ses propres méthodes, en fonction des besoins et de l'évolution de la technique. L'industrie assumant ainsi la responsabilité de la formation professionnelle, il lui appartient de mettre au point des programmes, à l'échelon de l'entreprise ou de l'ensemble de la profession, programmes qui, dans certains cas, s'étendent des apprentis jusqu'aux cadres supérieurs.

L'« Industrial Training Council », qui est un organe consultatif et d'étude, a publié récemment une brochure intitulée *Training Services in Industry*, dont l'objet est d'informer sur les diverses formules de formation professionnelle qui ont été adoptées par quelques grands secteurs de l'industrie britannique. On suivra avec un vif intérêt les efforts qui sont faits notamment par l'industrie du fer et de l'acier, par celle de la construction, de la laine, du coton, etc.

Toutefois, l'industrie ne se préoccupe pas seule de formation professionnelle; diverses institutions se penchent sur cette question et mettent en œuvre des plans d'études: il s'agit notamment du Ministère du travail, des corporations de la Cité de Londres, de la British Association for Commercial and Industrial Education, de l'Institute of Personnel Management, de l'Industrial Welfare Society, du National Institute of Industrial Psychology.

Quoique très résumée, la brochure en question permet de se faire une idée globale de la formation professionnelle en Grande-Bretagne; espérons qu'elle sera complétée par des analyses plus détaillées des méthodes appliquées et de leurs résultats.

CLAUDE ROMAN.

Pilotage automatique et évolution sociale des métiers de l'aviation²

La section sociologique de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève présente dans un ouvrage de MM. R. Girod et W. Vogt avec le concours d'un groupe de collaborateurs, une série de renseignements recueillis au sein de professions sympathiques dont les figures hantent la presse, les livres, les films. Les observations récoltées ont porté sur les pilotes de Swissair et sur leurs aides, ainsi que sur les services de la sécurité aérienne et de la météorologie de l'aéroport de Genève.

Après une introduction sommaire qui expose aux lecteurs quels sont les problèmes étudiés (chap. I), l'étude fixe tout d'abord la limite entre les tâches confiées à l'homme et celle des opérations effectuées par la machine (chap. II: Répartition des tâches entre la machine et le groupe humain). Avec le progrès technique, l'avion se perfectionne (du DC-2 en 1938, on passe au DC-6 B en 1958), les tâches vont se spécialiser et les métiers relevant de l'aviation augmentent en nombre. Il s'établit une nouvelle division des tâches au sein de l'équipage (chap. III) et une nouvelle coordination des services entre eux: rôle des services de la sécurité aérienne et des services météorologiques (chap. IV).

¹ The Industrial Training Council: *Training Service in Industry*. Londres, 36 Smith Square, Westminster, S.W.1., août 1959, 39 p.

² GIROD ROGER et VOGT WILHELM: *Pilotage automatique et évolution sociale des métiers de l'aviation* Etude sociologique. Librairie de l'Université Georg & Cie S. A., Genève 1959, 80 p.

Le chapitre V étudie quelques aspects de la valeur sociale des métiers de l'aviation; les conditions sociales de ceux qui exercent un tel métier sont assez élevées et la plupart de ces derniers appartiennent aux cadres techniques. En dépit de cette position sociale enviable, le problème du recrutement pose de grandes difficultés faute d'un milieu capable de favoriser matériellement et culturellement le développement des aptitudes requises par de tels métiers (chap. VI: Principaux aspects sociaux du problème du recrutement des pilotes).

En annexe, M. Vogt examine: « L'application de la méthode de l'interactiogramme à l'observation directe de la répartition des tâches au sein de l'équipage des avions. » Cette méthode consiste à noter tous les actes accomplis durant le vol par le pilote, le co-pilote et le mécanicien de bord et ensuite à évaluer quelle est la part des activités intellectuelles et manuelles. De cette façon, M. Vogt est parvenu à déterminer que dans le travail d'équipage, le rôle des interactions (activités intellectuelles) est plus important que celui des activités manuelles.

Cette monographie détaillée et intéressante permet au lecteur de saisir les incidences du progrès technique sur les métiers de l'aviation; pour notre part, nous partageons l'avis des auteurs: la méthode de l'interactiogramme ouvre des perspectives extrêmement intéressantes en ce qui concerne l'analyse directe de la structure des groupes du travail.

MARC ORY.

Des sources de l'épargne aux investissements productifs ¹

Les actes du II^e Congrès international de l'épargne et des investissements, tenu à Bruxelles du 7 au 11 septembre 1959, ont fait l'objet d'une publication sous forme de deux volumes, contenant les rapports qui y ont été présentés, les exposés généraux des rapporteurs et les interventions auxquelles ces travaux ont donné lieu.

Les thèmes soumis à la réflexion des congressistes étaient les suivants:

1. Un premier sujet avait pour étude *la formation de l'épargne* et l'évolution future de l'épargne individuelle volontaire par rapport aux autres formes de l'épargne sociétaire ou publique. Il a eu pour rapporteur général le professeur A. de Guchteneere, de l'Université de Louvain.
2. Le deuxième sujet concernait *l'orientation de l'épargne vers les investissements productifs* (*investissements directs*: immobiliers, en actions et obligations, autofinancement et investissements des pouvoirs publics, *investissements indirects* par l'intermédiaire d'organismes institutionnels du secteur privé ou du secteur public, caisses d'épargne, banques, assurances-vie, sociétés hypothécaires, fonds de pension et de prévoyance). Exposée aux influences favorables ou défavorables des divers facteurs qui agissent sur l'engagement de l'épargne (fluctuations monétaires, fiscalité, taux d'intérêt, information du public), l'orientation actuelle de l'épargne correspond-elle aux nécessités des investissements productifs, à leur stade présent et aux exigences de l'avenir? Le rapporteur général en était M. Maurice Flamant, professeur à l'Université de Dijon.
3. Enfin un troisième sujet, prétexte à de très intéressants échanges de vue, a été celui des problèmes particuliers posés par *le financement des investissements productifs aux pays ou régions de développement économique insuffisant*. Le rapporteur général, particulièrement qualifié, était M. Henri Neuman, professeur à l'Université de Bruxelles et directeur à la Banque centrale du Congo.

¹ « Actes du 2^e Congrès international de l'épargne et des investissements », Bruxelles septembre 1959. Tome I: Rapports nationaux. Tome II: Rapports généraux, discussions et résolutions. (A disposition à notre secrétariat.)

Que l'on permette au soussigné, qui a participé de près à ce Congrès et a fait partie de la Commission de l'information de l'épargnant, de résumer ici les débats, par ailleurs fort instructifs, qu'ont fait naître les trois questions majeures rappelées ci-dessus.

Une constatation, dès les premières escarmouches oratoires, s'est imposée aux esprits. C'est celle qu'Adam Smith méditait déjà, quand il écrivait, il y a près d'un siècle et demi, qu'en définitive « chacun est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'était nullement dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il agit souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, qu'il n'avait en fait l'intention d'y travailler. »

La raison se perd en effet quand on entend construire un système trop parfait, trop fermé, trop intellectuellement agencé, et à vouloir placer toutes les pièces sur l'échiquier de l'existence, on oublie que cet échiquier est en perpétuel mouvement.

L'épargne individuelle et volontaire joue-t-elle et jouera-t-elle encore dans notre économie moderne, un rôle important, face à l'épargne publique et à l'épargne institutionnelle (caisses de retraites, caisses-maladies, etc.) ? Y répondre, c'est tout de suite faire lever les ombres des divers facteurs qui, comme déjà rappelé, agissent sur l'engagement de l'épargne : fluctuations monétaires, fiscalité, taux d'intérêt, information du public, goût de l'épargne, etc. Les impératifs imposés aux Etats, qui de plus en plus collectent l'épargne, et l'instinct d'égoïsme farouche, clef du moteur de l'activité économique personnelle, se dressent en un éternel corps à corps.

*

En présence d'une épargne qui tend vers le court terme (en prévision de l'achat d'objets), plutôt qu'à très long terme (on épargne moins pour ses vieux jours), devant même ce substitut de l'épargne que représentent les achats à tempérament, un premier vœu émis par le Congrès en cause consiste à rappeler que l'éducation et l'information du public constituent l'un des moyens efficaces de créer et de développer l'épargne et le sens de l'épargne, et de contribuer ainsi à l'élévation du niveau de vie sur une base saine.

Dans cet ordre d'idées, si le rassemblement et le placement des épargnes sont de longue date assumés par les grands organismes traditionnels (banques, assurances), on peut aujourd'hui, en face des transformations sociales et souvent profondes, estimer utile de créer de nouvelles institutions (investment-trusts, sociétés financières internationales), constituant des relais assurant d'une manière adéquate l'acheminement de l'épargne et de la petite épargne, vers des investissements productifs. Mais qui juge si l'orientation des investissements est bonne ou non, à la longue ? Les investissements ne sont-ils pas toujours entachés de « péché » ?

Autre vœu, celui que les principes directeurs des régimes fiscaux, et en particulier les bases de revenus et bénéfiques imposables, répondent à des conditions de stabilité aussi grandes que possible. Et pourtant, en vue d'un aménagement meilleur de la charge fiscale, des notions ne se précisent-elles pas pour demander catégoriquement de remplacer l'impôt sur le revenu par l'impôt sur la dépense ? Serait-ce là un levier fiscal plus équitable et une pratique plus effective d'application uniforme des lois fiscales ?

Fort souhaitable est, d'autre part, la libre convertibilité des monnaies, ainsi que les modalités qui éviteraient aux emprunts conclus de pays à pays, les conséquences dommageables résultant de variations éventuelles de taux de change.

Et pour ce qui touche aux pays en voie de développement économique, si parfois une aide sans contrepartie à leur égard, si une solidarité plus agissante de la part des nations économiquement avancées, doivent être placées au premier plan, ces mêmes pays s'efforceront

aussi de créer et de maintenir chez eux un climat et des conditions propices à l'obtention et à l'utilisation rationnelle de l'aide extérieure, comme aussi des capitaux privés étrangers.

L'instauration de mécanismes de garantie et le respect des « bonnes pratiques » déjà codifiées par la Chambre de commerce internationale, ne peuvent que stimuler l'investissement de tels capitaux.

Le point crucial, dans l'économie des pays dont la structure dépend essentiellement de l'écoulement d'une seule matière première ou d'une seule denrée alimentaire, demeure le prix de cette matière première. Là encore, le vœu est émis — mais la solution réside dans d'autres mains — que l'étude des moyens de stabiliser les marchés des matières premières soit poursuivie en raison de l'incidence catastrophique des fluctuations de leurs cours sur la situation de la plupart des pays peu développés et en particulier sur leurs facultés d'épargne et sur leur aptitude à faire face à leurs engagements internationaux.

*

Ces objectifs paraissent bien vastes. Mais malgré les illusions perdues, l'esprit humain est ainsi fait qu'il s'accroche à des espérances toujours renaissantes, qui partent d'un cœur généreux, souvent d'un esprit bien disposé.

Épargne forcée, épargne privée, peuvent-elles coexister ? En s'appuyant l'une sur l'autre, elles deviennent complémentaires. Pour nécessaires qu'elles soient, il faut que la première, par son extension, ne conduise pas à une impasse, et que l'autre puisse compter sur un taux de rentabilité normal. Dans un pays à monnaie stable, où la seule question de la sauvegarde du capital ne prime pas toutes les autres, le taux de l'intérêt reste l'indispensable baromètre à la formation des capitaux.

Ces problèmes aussi compliqués dans leurs données que dans leurs solutions, demeurent à tout jamais ouverts. Mais ils ne peuvent que gagner à être mis en lumière dans une confrontation internationale.

C'est pourquoi la lecture des deux volumes analysés ici est de l'intérêt le plus évident pour tous ceux, étudiants et praticiens, que préoccupe momentanément ou professionnellement la question de l'épargne et de son incidence économique.

FRANCIS YAUX,
*directeur-adjoint à la Banque Cantonale
Vaudoise.*

L'économie de l'Algérie¹

Cet ouvrage a pour but « de contribuer à la connaissance du problème algérien pour en préparer la solution ». Il s'ouvre sur une présentation quantitative des trois secteurs économiques : agricole, minier et industriel.

L'auteur relève ensuite les faiblesses de cette économie. Le principal critère du sous-développement se définit par un déséquilibre entre les possibilités d'emploi et l'essor démographique, avec ses causes génératrices : croissance de la population plus rapide que l'augmentation des subsistances ; faiblesse des investissements ; déficit de la balance commerciale. L'auteur dresse ensuite l'état social de la population au moyen des statistiques de l'emploi, du niveau de vie, du nombre d'analphabètes et de la fréquentation des cinémas, etc.

¹ R. GENDARME : *L'Economie de l'Algérie*. A. Colin, Paris 1959, 374 pages.

Après cette introduction, l'auteur analyse dans une première partie, les causes naturelles de ce sous-développement et procède à un repérage géographique, par une méthode originale et concrète consistant en l'analyse par région des ressources existantes et potentielles tant naturelles qu'énergétiques et humaines.

L'essor de la population algérienne ne constitue pas en soi un problème. En effet, l'auteur reprenant la théorie scientifique des démographes français et italiens, attribue cet essor à l'état de grande pauvreté de la population algérienne. Un tableau de données statistiques établit de façon péremptoire que le niveau de vie et le taux de natalité varient en sens inverse. D'ailleurs avec un taux de densité de 4 habitants au kilomètre carré, l'Algérie ne constitue pas à proprement parler une nation surpeuplée. Il existe simplement un surpeuplement factice dû à la faiblesse des secteurs secondaires et tertiaires.

Aucune donnée précise ne permet d'établir le revenu national par tête. Le rapport Maspétiol retient le chiffre de 54.000 fr. par an. Une étude de M. Léon Tabet estime le revenu national annuel à environ 25.000 fr. Enfin M. Valduy attribue 150.000 fr. par an à une famille moyenne de six personnes vivant en Kabylie.

Constaté de façon indirecte, le niveau de vie apparaît comme un des plus bas du monde, avec une population analphabète totale de 80,2 %.

Les autres indices (cinémas, médecins, dentistes) sont également caractéristiques du faible niveau de vie du pays. Toutefois, comme ils intéressent globalement la population, et n'ont pas subi de pondération séparant population européenne et population musulmane ils sont d'un faible intérêt et ne peuvent pas être comparés avec ceux d'autres pays sous-développés.

L'analyse du sous-développement concerne trois secteurs: ressources naturelles, énergétiques, transports.

Le sous-développement algérien ne tirerait pas son origine d'une faiblesse des ressources naturelles, mais semble provenir de maladaptations structurelles et de l'absence d'exploitation rationnelle. L'agriculture en constitue l'exemple type. L'absence de moyens capitalistiques prive ce secteur essentiel de 50 % au moins de ce qu'il serait en mesure de produire. Énergie et transports semblent aussi victimes de déficiences d'ordre structurel. L'énergie voit son prix élevé du fait de la dispersion et de la faiblesse de la consommation. Les transports se trouvent grevés par une réglementation autoritaire et irrationnelle.

L'auteur poursuit son analyse du sous-développement en considérant la répercussion du comportement social sur l'économique. L'analyse sociologique de la population musulmane paraît peu scientifique et même inspirée par des préjugés: « La civilisation islamique est une civilisation qui est demeurée étrangère aux révolutions industrielles, techniques et scientifiques de l'Occident. » Formulée de façon aussi générale, cette appréciation peut être facilement rejetée, car il ne convient pas de nier la valeur de la civilisation islamique, particulièrement brillante jusqu'au XIV^e siècle et dans des domaines aussi divers que la médecine, la sociologie, la philosophie et la science mathématique, mais de rechercher les causes du déclin de cette civilisation. D'ailleurs, toutes les religions ont eu des réformateurs pour les adapter aux conditions sociales nouvelles. Et les lamentations sur le fatalisme musulman ne tarderont pas à être rangées dans l'arsenal démodé des fausses raisons pour mauvaises causes.

L'auteur commet aussi une erreur en faisant « dériver en droite ligne » l'élément colon du paysan français. Vue la part très grande qu'ont joué dans la colonisation de l'Algérie les paysans d'Espagne et d'Italie démunis de terre et les proscrits français de 1870 qui étaient en général d'origines très diverses, si cette affirmation était exacte on aurait à constater une étrange mutation; mais l'auteur a raison de mettre l'accent sur un des aspects les plus fâcheux

de la colonisation: la propension du colon à dépenser et à investir en France une forte partie de ses revenus.

Le repérage géographique du sous-développement constitue la partie la plus remarquable de l'ouvrage. L'auteur dresse le bilan économique de chaque région dont il indique les forces et les faiblesses, et prépare ainsi par son analyse l'orientation judicieuse des investissements. Ainsi, il ressort que la Kabylie offre les plus grandes possibilités d'implantation industrielle: présence de mines et de ressources énergétiques, population pouvant fournir une main-d'œuvre qualifiée alors que dans le Constantinois, à vocation agricole, l'effort devra être fait dans le sens de l'aménagement de cultures riches.

En ce qui concerne les remèdes au sous-développement, il faut savoir gré à l'auteur de sa lucidité qui l'empêche d'être obnubilé, comme tant d'autres, par les promesses déjà en voie de réalisation du pétrole saharien.

S'il semble établi que le gaz naturel peut constituer une énergie à bon marché, il convient de remarquer, avec l'auteur, que son emploi, dans des usines de tonnage et des usines sidérurgiques, ne constitue que très faiblement un remède au sous-emploi.

L'auteur montre, avec raison, que la solution la plus efficace pour l'accroissement du revenu de la population consiste dans la création d'usines de biens de consommation. Le développement du secteur agricole, et l'industrialisation elle-même, complétés par une éducation du consommateur, offrent un marché suffisant. L'auteur remarque que, dans deux secteurs où une forte demande permanente existe déjà — les postes de radio et la vitrerie — aucune usine n'existe encore en Algérie. Les vitres sont importées de France à des prix élevés dus au monopole du pavillon et aux déchets.

Cette croissance industrielle devant être rapide, l'auteur propose l'adoption de la seule mesure réellement efficace, la création d'un tarif douanier protecteur (lequel est fortement combattu par la métropole) et la création de zones réservées pour les filiales des sociétés françaises qui s'installeront en Algérie. Mais au cas où les entreprises françaises préféreraient continuer à exporter leurs produits en Algérie sans y établir de filiales, le marché, leur demeurant réservé, seules des faveurs étatiques pousseraient certaines d'entre elles à s'y établir, en l'absence de concurrence des autres pays industrialisés.

A une époque où l'on pense de plus en plus par «ensembles économiques» l'auteur a cru devoir analyser le cadre spatial de la croissance: Algérie et Union maghrébine d'une part, et Algérie et Marché commun d'autre part.

« Le principe généralement admis est que toute union doit se fonder davantage sur la complémentarité que sur la similitude. » Cette affirmation une fois posée, l'auteur n'a nulle peine à démontrer les similitudes de l'économie nord-africaine et à rejeter sans appel l'union maghrébine. On peut regretter qu'une question d'une telle importance soit traitée avec tant de désinvolture, grâce à une affirmation qu'on ne peut discuter par définition et que rien ne vient étayer.

Analysant les répercussions du Marché commun sur l'économie algérienne, l'auteur en dégage les inconvénients: difficulté pour l'Algérie d'exporter son surplus de main-d'œuvre du fait de la concurrence italienne, concurrence de la production agricole italienne sur le marché français.

En ce qui concerne la politique d'investissements l'auteur mentionne la difficulté qu'éprouvera la France devant la double tâche d'investir en métropole afin de rationaliser son industrie, et de faire un sérieux effort d'investissement en Algérie. Quant à la relève de la France en Algérie par d'autres pays du Marché commun, elle serait de peu d'importance: le seul pays susceptible d'investir en Algérie étant l'Allemagne, « mais le marché des capitaux y

est pauvre et les taux d'intérêt très élevés ». D'autre part, « les courants traditionnels de l'économie allemande la poussent à exercer son influence à l'étranger vers les pays du Moyen-Orient et ceux de l'Amérique du Sud ».

L'auteur oublie de mentionner que l'économie allemande n'a pas pu s'investir en Afrique du fait des zones de privilèges coloniaux. Un article du Traité de Versailles avait précisément pour but d'écarter l'économie allemande de la zone réservée à la France. Le Maroc indépendant a d'ailleurs vu s'investir des capitaux allemands et même italiens.

Il convient de féliciter l'auteur pour l'importante contribution qu'il apporte à l'étude du problème algérien, et essentiellement de son aspect économique. Toutefois il faut regretter que le désir de l'auteur de maintenir le devenir économique de l'Algérie dans le cadre français, l'ait entraîné à des affirmations pour le moins discutables.

L'orientation de l'Algérie, une fois scientifiquement établie, il conviendra d'envisager dans un plus large cadre les diverses possibilités pour une croissance rapide avec un minimum d'efforts.

M. GUETTA.

Politique financière ¹

M. Heinz Haller, professeur à l'Université de Heidelberg, présente l'*économie financière* comme faisant partie de l'économie nationale dont tous les secteurs entrent en contact par les échanges d'argent et de produits. Il part de modèles simplifiés décrivant une économie primitive, c'est-à-dire sans formation de capital, sans finances, sans commerce extérieur. Par la suite, il réintroduit toutes les données de la réalité et examine les réactions et l'interdépendance des différents secteurs de l'économie.

En opposant ensuite la théorie classique et moderne de l'emploi, l'auteur décrit la façon dont l'autorité, soucieuse de maintenir le plein emploi et de vaincre les crises cycliques, et de garantir ainsi les recettes fiscales, peut intervenir dans la vie économique. Il développe la *théorie du multiplicateur*, afin de saisir de près le processus économique toujours en mouvement : tantôt récessif, tantôt expansif. A l'aide de cet instrument analytique, il arrive à mesurer l'augmentation du revenu national due à un supplément d'investissements ou, inversement, la diminution du revenu due à un ralentissement des investissements.

Dans un deuxième chapitre, l'auteur en vient aux buts de l'économie financière : d'une part, dans une conception traditionaliste, il s'agit de réunir, au moindre coût, les fonds nécessaires à la gestion la plus équitable des affaires de l'Etat ; d'autre part, dans une conception plus récente, la nécessité de manipuler le pouvoir d'achat devient de plus en plus évidente, ceci en vue de réaliser un maximum d'emploi et une distribution aussi juste que possible du revenu national.

Le troisième chapitre, le plus important, traite des problèmes centraux de l'économie financière moderne tels que la *politique budgétaire*, la *dette de l'Etat*, l'*effet redistributif de l'impôt*, le *problème du système fiscal rationnel*, la *politique financière visant à stimuler la productivité*.

L'auteur insiste sur les conditions requises pour réaliser un budget équilibré. Il relève ce qu'on oublie trop souvent, à savoir que : « la demande de l'Etat ne peut être augmentée qu'aux dépens des particuliers ». Cependant, sachant que l'état d'équilibre n'est atteint que rarement dans l'économie moderne, il est évident qu'en employant judicieusement le budget, les

¹ HEINZ HALLER : *Finanzpolitik, Grundlagen und Hauptprobleme*. 1957, Polygraphischer Verlag AG., Zurich.

pouvoirs publics peuvent adapter leurs dépenses à la situation du moment donné. Ainsi, le budget doit être déficitaire ou en excédent suivant que l'économie est en stagnation ou en surchauffe. Ici intervient un aspect du pouvoir dirigiste de l'Etat: les politiques financière et monétaire doivent se compléter afin d'assurer le plein emploi.

Quant à la dette de l'Etat, peut-elle être contenue dans certaines limites? En dernière analyse, elle consiste en une dette de l'ensemble des citoyens envers eux-mêmes. Le seul critère valable à proposer serait l'importance du service de la dette qui surchargerait trop le budget et entraînerait des transferts.

Pour ce qui est de l'effet redistributif des recettes de l'Etat, l'auteur affirme que, théoriquement, chaque individu devrait payer une somme égale en impôt. Une redistribution se réalise d'abord en exigeant un apport de chacun en proportion de son revenu. Ensuite en tenant compte des charges de famille, et en appliquant un taux progressif pour les revenus les plus élevés, il se réalise une répartition des revenus bien différente de celle donnée par la réalité de l'économie. En créant une législation qui a comme résultat une telle redistribution, les Etats avouent que la distribution effective résultant de l'économie de marché, est injuste. Et l'auteur affirme que tel est le cas vu la répartition inégale des facteurs de production.

L'effet redistributif des impôts est encore accentué par les dépenses de l'Etat, notamment par l'octroi de pouvoir d'achat à des personnes sans moyens et âgées, malades, et par les subventions de tous genres.

Quel doit être le système fiscal rationnel? Il y a lieu de tenir compte de la susceptibilité et de la psychologie du contribuable, ainsi que de l'efficacité de l'instrument budgétaire en vue d'intervenir dans la vie économique et de corriger son évolution.

Pour ce qui est de l'augmentation de la productivité, l'auteur affirme que les investissements privés ne suffisent pas à la garantir d'une façon durable. A cet effet, des moyens financiers de l'Etat sont requis afin d'améliorer le réseau de circulation, la production d'énergie, les conditions du climat et du sol, les conditions de logement, l'éducation, la santé publique, et de faciliter certains investissements privés.

Dans le dernier chapitre, le professeur Haller montre que les politiques financière, monétaire et celle du commerce extérieur doivent être intégrées et sont dans ce cas l'instrument précieux susceptible de réaliser aussi bien le plein emploi sans provoquer d'inflation qu'une balance du commerce extérieur équilibrée.

Finalement, il précise dans quelle mesure il faut tenir compte, dans toutes ces décisions vitales, des intérêts de particuliers ou de groupes en face de ceux de la collectivité. Cet ouvrage est une intéressante introduction au problème difficile de l'adaptation des finances publiques aux exigences modernes de l'économie.

NICOLAS MERGEN.

Das Allgemeine Abkommen über Zölle und Handel (GATT)¹

Le GATT, sigle familier à tous ceux qui sont au courant de l'activité des si multiples organisations internationales, appartient au grand nombre des abréviations déjà existantes et n'a fait qu'augmenter l'embarras du profane. L'ouvrage du professeur E. Kung est au lecteur non averti, mais avide de renseignements, l'indispensable aide-mémoire, et le fait que sa parution remonte à 1952 n'enlève rien à sa réelle valeur.

¹ Prof. Dr. rer. pol. EMIL KUNG: *Das Allgemeine Abkommen über Zölle und Handel (GATT)*. Polygraphischer Verlag AG., Zurich et Saint-Gall, 1952.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui primitivement n'était qu'un instrument appelé à réaliser le programme de la Charte de La Havane, en attendant la ratification de cette dernière, a pour principal but d'abaisser le niveau des droits de douane sur les importations.

L'auteur montre comment cet accord, conçu pour rester provisoire, est devenu le cadre des efforts entrepris pour alléger et harmoniser les différentes politiques douanières.

Les moyens qui ont été proposés, le traitement de la nation la plus favorisée, l'élimination générale des restrictions quantitatives, la politique nationale en matière d'imposition et de réglementation intérieures sont présentés au lecteur avec autant de clarté que de compétence. Il y trouve d'utiles renseignements sur les conférences de négociations tarifaires, organisées successivement à Genève (1947), Annecy (1949) et Torquay (1950-1951), et qui ont contribué à élaborer une méthode commune de négociations.

Cette étude initie le lecteur aux questions relatives à l'adhésion de la Suisse au GATT, chose faite aujourd'hui. L'auteur y analyse l'Accord général du point de vue spécifiquement suisse, en énumérant les arguments plaidant pour et contre notre adhésion. Si l'ouvrage n'est plus aussi actuel aujourd'hui qu'en 1952 du fait des événements qui ont caractérisé l'année 1959, il n'en reste pas moins un document fort instructif et un instrument de travail pour celui qui cherche à connaître la structure et les méthodes de travail du GATT.

JEAN SEYWERT.

La formation du capital au Portugal¹

« Si notre peuple a assez de bon sens, il se contentera d'un niveau de vie confortable, mais modeste. » C'est ainsi que le professeur Salazar cherche à justifier le niveau de vie assez bas du peuple portugais. Toutefois, le Portugal n'a pas encore su exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à lui en vue de créer de nombreux et nouveaux moyens de financement indispensables au développement et à la rentabilité des industries du pays.

Un rapport de l'ONU suggère des mesures à adopter pour stimuler la formation de capitaux privés en s'appuyant sur la classification des diverses sortes d'épargne du professeur Röpke; cela nous amène dans le vif du sujet. Au Portugal, comme dans tous les autres pays économiquement sous-développés, le cercle vicieux de la pauvreté doit être éliminé: productivité peu élevée faute de capitaux, manque de capitaux consécutif à une épargne insuffisante par suite d'une productivité trop faible.

L'auteur énumère de nombreuses possibilités propres à accélérer la formation de capitaux privés à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays. Il voudrait les voir introduites au Portugal ainsi que dans les territoires sous dépendance portugaise: en Afrique et en Asie portugaise.

On peut regretter que les méthodes de financement proposées ne prennent pas en considération les problèmes que posent leur application; à quoi sert-il également d'énumérer un grand nombre de possibilités d'extension de l'économie sans analyser simultanément la politique d'investissement et sans soumettre à une critique objective les mesures préconisées?

¹ RALPH VON GERSDORFF: *Massnahmen zur Förderung der privaten Kapitalbildung im Portugiesischen Reich*, Polygr. Verl. AG., Zurich, 1958, 265 p.

En annexe de cette étude figure un rapport de l'OECE sur la situation économique du Portugal en 1955. Ce rapport fait état du niveau de vie trop bas et d'un manque de main-d'œuvre spécialisée dans les secteurs économiques autres que l'agriculture.

JEAN SEYWERT.

Le Marché commun, chômage ou prospérité¹

La caractéristique distinctive de cet excellent ouvrage, reflet de prises de position socialistes, est qu'en plus d'une foule d'informations détaillées et précises sur les institutions européennes, il offre un jugement objectif, dépouillé du pathos qui fait trop souvent office d'argument aux plus zélés partisans ou adversaires du Marché commun. Qu'on en juge par cette appréciation valable du rôle de la CECA : « La Communauté charbon-acier, qui était pour les uns le signe annonciateur de la puissance européenne et de la prospérité, semblait aux autres le début du chômage massif et la liquidation prochaine de deux grandes industries nationales. Or, en sept ans d'existence, la CECA n'a rien provoqué de tel, ni dans un sens ni dans l'autre... les aciéries et les charbonnages des six pays ont poursuivi le jeu sans qu'il en résulte de notables différences; sans que, surtout, les effets — en bien ou en mal — de la CECA apparaissent décisifs ou importants. Dans le domaine social en particulier, aucun des effets prévus ne s'est produit: ni le chômage massif (le sous-emploi a au contraire baissé jusqu'à la crise de 1958), ni l'élévation rapide du niveau de vie des mineurs et des métallos (elle n'a guère différé de celle des autres secteurs)... Tout s'est passé comme si la CECA avait simplement donné un petit coup d'accélérateur à l'évolution en cours... »

Ainsi que le remarquent les auteurs, leur souci a été « d'éviter à la fois la simple description, finalement peu significative, et le « prophétisme » simpliste dans lequel sont trop souvent tombés dans le passé de faux prophètes de gauche et de droite ». L'ouvrage expose en fait rapidement les mécanismes du Marché commun et ses diverses étapes prévues, puis analyse ses institutions, non pas seulement dans l'abstrait, mais en tenant compte des personnalités qui doivent faire tourner les rouages de cette grande entreprise. Les Suisses, qui sont en droit d'exprimer certaines réticences, notamment quant aux objectifs politiques, méditeront avec intérêt cette intéressante constatation: « Le savant équilibre réalisé entre les institutions fait qu'on ne sait pas exactement à l'aube du Marché commun qui gouvernera la nouvelle Communauté des six. » Cette incertitude assurera-t-elle l'éclosion de l'« Europe de la grandeur française » ?

L'ensemble de l'étude est cependant moins axé sur les conflits de doctrine concernant les formules d'intégration que sur les perspectives du socialisme dans le cadre du Marché commun; la conclusion est claire à ce propos: « ... le Traité de Rome, préparé et ratifié par des majorités de droite, a été imposé à la gauche, dont il ne constitue — ni de près, ni de loin — l'idéal. Celle-ci ne saurait, sans faillir à sa mission, ignorer ce Traité ou minimiser sa portée: mais elle doit chercher à en limiter les effets nocifs et, si l'occasion s'en présente, à le remplacer par une règle du jeu européen plus proche de ses propres objectifs. » Les réactions des auteurs sont largement influencées par la crainte de voir renaître une Europe des cartels. Les réserves doctrinales à l'égard de la philosophie du Traité de Rome ne sont malheureusement pas accompagnées de propositions concrètes concernant l'« Europe socialiste » qui paraît désirée.

¹ *Le Marché commun, chômage ou prospérité*. Editions du Monde ouvrier, Paris, 1959, 262 pages.

On lira avec intérêt cet ouvrage pour les éléments de faits qu'il apporte, comme aussi pour prendre connaissance de l'opinion socialiste sur le grand problème de l'intégration européenne.

ANDRÉ MOREL.

Les groupements économiques dans l'économie du marché¹

Le conflit sidérurgique aux USA a duré exactement cent seize jours. Quelle en a été la cause exacte ? *Incompréhension des entrepreneurs* ou *abus de pouvoirs du syndicat* des ouvriers ? Les parties à ce litige sont deux forces économiques aussi dominatrices l'une que l'autre. C'est à l'histoire de ces deux types de puissances économiques — quel que soit le pays où elles exercent leur action — à leur influence, à leurs buts que Josua Werner, docteur en science économique, a consacré son ouvrage : *Die Wirtschaftsverbände in der Marktwirtschaft*, sans toutefois parvenir à une conclusion définitive.

Après avoir retracé au début de son ouvrage les causes qui ont donné naissance à ces groupes économiques et leur évolution depuis la moitié du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, l'auteur pose le problème d'une frappante actualité des dangers qui peuvent résulter de l'existence de tels groupes économiques, à côté d'avantages certains.

La volonté de jouer un rôle d'observateur interventionniste dans l'économie est justifiée à notre époque, spécialement dans le secteur de la formation des prix qui évoluent suivant que le monopole ou la concurrence parfaite y exercent leur influence. Entre ces deux extrêmes se situent l'oligopole et le monopole bilatéral auxquels se rattachent les groupes économiques. La complexité du problème n'est pas une entrave pour l'auteur qui, avec beaucoup de compétence, aborde et analyse systématiquement toutes les questions qui s'y rapportent.

L'auteur constate que les pourparlers entre ces groupes se déroulent généralement dans une atmosphère d'incertitude. Avant qu'ils ne tombent d'accord, ils doivent faire preuve d'un *Bargaining Power*, c'est-à-dire d'une puissance de négociation. C'est justement dans cette zone d'incertitude, où les parties s'observent et cherchent à gagner le plus de terrain possible sur les autres que se situe le point d'un éventuel arrangement. Chaque partie est prête à faire certaines concessions, mais une fois le rapprochement maximum atteint, limite qui ne doit être dépassée, les négociations sont interrompues et c'est la crise.

Poussant l'analyse plus loin, Werner retrace les grandes lignes de la théorie du jeu appliquée à l'explication de certains événements économiques. Cette théorie a été élaborée par von Neumann et Morgenstern dans l'ouvrage *Theory of Games and Economic Behavior*. L'un de ses aspects est de comparer les groupes économiques à des joueurs de cartes. Le résultat de cette application est-il concluant ? Il est encore trop tôt pour se faire une opinion.

La plupart du temps la naissance et le développement d'un groupe de pression économique relève d'un groupe adverse déjà existant, on parle alors de *countervailing power*. Tout en observant une neutralité bienveillante, l'Etat devrait être l'élément régularisateur et coordinateur du conflit, l'arbitre. Malheureusement, actuellement la neutralité est une vertu bien relative !

Dans son ouvrage, Werner a traité avec une réelle compétence un sujet économique très actuel en tenant compte de tous les problèmes qu'il pose.

TH. ZIRNHELD.

¹ JOSUA WERNER : *Die Wirtschaftsverbände in der Marktwirtschaft*. Polygraphischer Verlag AG., Zurich et Saint-Gall, 1957, 232 pages.

La Calabre: une région sous-développée de l'Europe méditerranéenne¹

Cette étude collective, première publication de la section de l'Europe méditerranéenne du Centre d'études des relations internationales de la Fondation nationale des sciences politiques, est originale tant par le sujet traité que par la forme employée.

Cet ouvrage comprend deux grandes parties qui sont, en fait, complémentaires: la première réservée à la situation économique de la Calabre, aux réformes envisagées pour pallier au sous-développement, la seconde présentant le milieu social et culturel, la vie religieuse, les conditions générales de la vie politique et son évolution.

Les auteurs ont fait œuvre de novateurs en axant leurs recherches sur des aspects peu connus de cette région; ainsi l'étude de la *vie religieuse* réserve une place importante aux minorités qui pratiquent le catholicisme selon le rite oriental ou à celles qui ont fait dissidence à l'appel des prédicateurs protestants. Dans le chapitre traitant de l'économie, les paragraphes sur la culture du blé ou de l'olivier sont brefs, étant donné qu'elles ne sont pas pratiquées autrement que dans d'autres pays, tandis que plusieurs pages sont consacrées à la bergamote, spécialité calabraise. Le lecteur a ainsi une vue d'ensemble des phénomènes spécifiques à la Calabre.

Bien qu'ayant toutes les caractéristiques des pays insuffisamment développés des continents africain, asiatique et américain, la Calabre constitue un cas intermédiaire: elle fait partie des zones de l'Europe méditerranéenne délaissées par les organisations internationales et leurs experts.

Le Gouvernement italien a cherché, dès 1947, par une importante réforme agraire, à créer une nouvelle unité paysanne. L'Œuvre pour la valorisation de la Sila (OVS) a été chargée de promouvoir et d'effectuer la transformation foncière et agraire du massif de la Sila, d'y favoriser le développement de l'industrie et du tourisme. En conclusion du chapitre réservé à cette réforme, Anne-Marie Seronde dégage les résultats de l'effort entrepris et montre qu'il ne fut pas complet ou ne put pas l'être. La nouvelle assignation des terres n'a donné satisfaction qu'à 65 % des postulants. On peut admettre que sur les 35 % de ceux qui restent, 15 % pourraient être employés par les activités industrielles; il reste 20 % sans ressources pour lesquels la seule voie d'issue est l'émigration problématique, car les pays d'accueil n'acceptent que des hommes ayant une solide formation professionnelle.

D'autre part, et c'est peut-être là le phénomène le plus intéressant à retenir, en six ans les conditions de vie de ceux qui ont obtenu des terres se sont totalement modifiées. Les familles ont eu la possibilité de s'accroître et de ce fait doivent vivre maintenant à neuf ou dix sur des domaines dont les produits étaient déjà calculés très justes pour cinq personnes. De ce fait le niveau de vie reste en général extrêmement bas.

Dans les secteurs où la production a théoriquement augmenté, se pose le problème des débouchés qui n'a pas trouvé de solution, les Calabrais répuant à l'association, qui seule pourrait disposer des moyens suffisants à la réalisation des marchés d'exportation intéressants.

On constate également, sous l'influence des moyens d'information et de transport qui se développent, une augmentation considérable des besoins ressentis par la population calabraise se traduisant par un endettement toujours plus grand. Or, sans épargne pas d'investissement.

L'industrialisation indispensable à l'amélioration de l'économie de la Calabre est conditionnée par le développement d'un bon enseignement primaire et technique actuellement inexistant.

¹ *La Calabre*, par Anne-Marie Seronde, Michel de Soultrait, René Nouat, Joseph Rovani, Paul Lengrand, Elena Cassin, Jean Besson, sous la direction de Jean Meyrat. Cahiers de la Fondation Nationale des sciences politiques. Librairie Armand Colin, Paris, 1960, 329 pages.

L'étude des coutumes, de la vie religieuse, de la géographie électorale apporte des renseignements complémentaires, nécessaires pour comprendre l'archaïsme des structures sociales. La puissance des parasites qui exploitent la misère du peuple est tellement grande que les traits du moyen âge ressortent encore trop souvent dans le visage de la Calabre qui se modernise.

Cet ouvrage, qui montre l'oubli où fut laissée cette région, oubli historique et oubli social, dont l'Italie moderne a désormais pris conscience, doit être un avertissement pour l'Europe qui a une lourde dette à acquitter vis-à-vis des pays sous-développés du monde entier.

Les actions à entreprendre, pour briser le cercle vicieux du sous-développement, doivent se faire simultanément sur plusieurs points: l'analphabétisme, par exemple, est en même temps conséquence de la pauvreté économique et cause de celle-ci par l'absence de techniciens nécessaires à son relèvement.

Tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes tireront un grand profit de la lecture de ce livre qui contient également de nombreuses cartes géographiques, des références intéressantes, une bibliographie importante ainsi qu'un index très détaillé.

A. GRUNDLEHNER.

L'Afrique ¹

Le temps de l'exotisme est terminé; l'Afrique, ce n'est plus la chasse à l'éléphant ou au lion, mais un continent qui s'éveille à la vie moderne et aux aspirations de l'homme industriel. Représentant 22 % de la surface du monde, l'Afrique est le second continent après l'Asie, mais elle est singulièrement moins peuplée, puisque ses 220 millions d'habitants ne font que le septième de la population asiatique et seulement 8 % de la population du globe. Cette faiblesse démographique n'est pas une calamité à l'heure actuelle car, vu sous l'angle des revenus nationaux, le continent est pauvre:

Revenu national annuel par habitant en dollars, 1956-1957

Etats-Unis	2090
Suisse	1230
Union sud-africaine	346
Algérie	221
Ghana	194
Maroc	191
Tunisie	176
Madagascar	119
Egypte	109
Kenya	78
Congo	76
Nigéria	69

La majeure partie de l'Afrique est partant sous-développée quand bien même ses ressources naturelles sont considérables. La promotion économique du grand continent voisin ne nous intéresse pas seulement en raison de ses potentialités de développement, mais aussi

¹ Nations Unies: *Economic Survey of Africa since 1950*, New York 1959, 247 pages.

en fonction du poids politique croissant des jeunes nations africaines. L'URSS, dans sa politique de pénétration, ne s'y est pas trompée et elle poursuit une action vigoureuse en vue d'infléchir les orientations politiques dans cette région du monde. *L'Afrique, tant sur le plan économique que politique, est une donnée décisive pour l'avenir de l'Europe*. Il importe donc de disposer sur cette grande zone d'expériences et de conflits possibles d'une information abondante et objective. On ne peut dès lors que se féliciter de ce que les Nations Unies se soient attelées à dresser un bilan de la situation africaine actuelle. Leur rapport économique sur l'Afrique depuis 1950 est un document de travail essentiel qui trouvera sa place dans toutes les bibliothèques des groupes d'études axés sur le grand problème de la lutte contre la misère et de la promotion de l'homme.

PIERRE GOETSCHIN.

L'Occident à la recherche d'une doctrine sociale ¹

Quatre conférences prononcées à Paris au cours de l'hiver 1958-1959, sous les auspices de la Chambre de commerce suisse en France, forment l'ouvrage présenté ici. Quatre personnalités suisses et françaises du monde patronal et syndical exposent, en termes clairs et profondément sincères, plus que des idées, une doctrine sociale où le sentiment humain trouve une large place. Il est à souhaiter que de nombreux lecteurs parcourent les quelque cent pages de cet ouvrage dépourvu d'égoïsme, de préjugés et empreint d'un enthousiasme chaleureux pour la cause de l'homme.

M. Pierre Huvelin, directeur général de Kléber-Colombes, étudie le « rôle des sciences humaines dans la vie industrielle ». Ce rôle est bien inférieur à celui joué par la science sur le plan de la technique. L'économie, la psychologie, la sociologie fournissent des méthodes précieuses qui doivent être développées. Il ne faut pas sous-estimer l'importance du contact humain dans le cadre du développement de la civilisation industrielle.

M. A. Graedel, conseiller national à Berne, secrétaire central FOMH, dans son exposé qui porte le nom de l'ouvrage, déplore l'indifférence vouée aux institutions démocratiques. Cette attitude est le reflet de la méfiance du travailleur à l'égard d'un régime qu'il suppose indifférent à ses problèmes. Or, le travailleur doit être intégré à la vie de la communauté économique et sociale. La cogestion, l'actionnariat ouvrier, les commissions d'entreprise sont des moyens certes, mais seule l'action syndicale permet au travailleur de prendre conscience de lui-même à travers son groupement professionnel. Les problèmes doivent se résoudre entre patrons et syndicats, l'Etat et la loi doivent être tenus à l'écart de ces négociations aussi longtemps que possible.

Le meilleur moyen d'amorcer le dialogue social est, de l'avis du psychologue, la formation « de groupes intermédiaires » entre l'individu et le gouvernement ou entre l'individu et l'entreprise.

M. R.-R. Bothereau, secrétaire de la Confédération générale du travail « Force ouvrière », traite du « syndicalisme ouvrier dans l'Europe de 1959 ». Le syndicalisme revêt des formes diverses selon les pays. Il est à l'âge mûr en France; l'entre-deux-guerres a permis les grandes réalisations sur le plan interne avec le code du travail, sur le plan externe avec la mise sur pied du BIT. La répartition équitable du produit du travail et sa durée ont été une constante

¹ P. Huvelin, A. Graedel, R.-R. Bothereau, M. Guigoz: *L'Occident à la recherche d'une doctrine sociale*. Ed. de la Baconnière, 1959, 106 pages.

préoccupation du syndicalisme. Le syndicalisme est favorable à l'organisation de l'Europe. Des formes structurées d'économie rapidement assimilables devraient être dégagées pour servir de modèles aux pays neufs d'Asie et d'Afrique.

Enfin M. M. Guigoz, président de la Fédération des jeunes chefs d'entreprise d'Europe, termine cet ouvrage par une étude sur « l'homme et l'entreprise ».

Il dégage le rôle de l'industrie en tant que cellule sociale la plus importante du monde moderne. Le patron en est le serviteur; l'idée de profit ne le gouverne pas essentiellement. Le travailleur ne doit pas vivre en vase clos mais connaître une réalité sociale différente de l'entreprise. Le temps de l'industriel paternaliste est révolu. L'ouvrier doit avoir le sens de sa responsabilité, être un homme libre.

JEAN PERRET.

Revue internationale du Travail

(Paraît en trois éditions distinctes: française, anglaise, espagnole.)

Publiée mensuellement par le Bureau International du Travail, depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur la plan international et dans les différents pays; des exposés documentaires, des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro: Fr. 2.40 suisses, abonnement annuel: Fr. 24.— suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du BIT sur demande adressée au Bureau International du Travail, Genève.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous reviendrons dans un de nos prochains numéros:

BITTERLI RUDOLF: *Die Bestimmungsgründe der schweizerischen Zinsentwicklung 1930-1957*. Polygr. Verl. AG., Zurich 1960, 67 p.

DELAFORTRIE NICOLE et MORICE JANINE: *Les revenus départementaux en 1864 et en 1954*. Ed. A. Colin, Paris 1959, 340 p.

FERRATON HUBERT: *Syndicalisme ouvrier et social-démocratie en Norvège*. Ed. A. Colin, Paris 1960, 252 p.

MEYRIAT JEAN: *La Calabre*. Ed. A. Colin, Paris 1960, 329 p.

MOHRMANN HEINZ: *Studien über russisch-deutsche Begegnungen in der Wirtschaftswissenschaft 1750-1825*. Akademie-Verl., Berlin 1958, 196 p.

SAGER PETER et DAETWILLER RICHARD: *Osthandel*. Ed. Büchler & Co. AG., Berne 1960, 66 p.

CEE: *La situation économique de la Communauté à la fin de 1959, et les perspectives pour le premier trimestre 1960*. 1959, 65 p.

- OECE: *L'Europe et l'Economie mondiale*. Paris 1960, 145 p.
- *La situation de la main-d'œuvre dans les pays membres de l'OECE*. Paris 1960, 57 p.
- *Situation et problèmes de l'économie des pays membres et associés de l'OECE : Autriche 1960*. Paris 1960, 29 p.
- *Situation et problèmes de l'économie des pays membres et associés de l'OECE : Irlande 1960*. Paris 1960, 41 p.
- Pétrole Informations* : « Les recherches de pétrole dans la Communauté en 1959 ». Paris 1960.
- SCHWEIZERISCHES INSTITUT FÜR AUSSENWIRTSCHAFTS- UND MARKTFORSCHUNG AN DER HANDELSHOCHSCHULE ST. GALLEN : *EWG, Europäische Wirtschafts-Gemeinschaft, und EFTA, Europäische Freihandels-Association in schweizerischer Sicht*. Polygr. Verl. AG., Zurich 1960, 193 p.

Articles sélectionnés - Informations diverses

Formation des cadres

- L. PICARD: « Le fonctionnement de la méthode des cas ». *L'Actualité économique*, octobre-décembre 1959.
- S. LEVIS LAND: « Formation professionnelle en Italie ». *Productivité européenne*, janvier 1960.
- M. BESSON: « Une école pour les administrateurs africains ». *La Vie française*, 4 mars 1960.
- O. S. HINER: *The Business schools and management education in the United States*. Agence européenne de productivité, décembre 1958.
- H. HARTING: « Les principales causes d'échec pour les cadres ». *Jeune Patron*, février 1960.
- R. VATIER: « Chances et risques de la formation dans l'entreprise ». *Economie et Humanisme*, mars-avril 1960.

Problèmes de l'entreprise

- M. ALLAIS: « Quelques réflexions sur l'organisation de la recherche scientifique. *Revue de la Société belge d'études et d'expansion*, janvier-février 1960.
- P. PAILHIEZ: « L'intéressement du personnel au capital de l'entreprise ». *Jeune Patron*, mars 1960.
- Cahiers économiques de Bruxelles*: « La prévision à moyen et à long terme dans l'économie privée », février 1960.

Finances et banques

- D. DILLON: « L'avenir du dollar ». *Informations et Documents*, février 1960.
- A. L. JEUNE: « Les impératifs monétaires de l'expansion ». *Banque*, mars 1960.
- H. VIAUX: « La politique monétaire britannique de 1931 à 1952 ». *Banque*, février-mars 1960.
- J. RUEFF: « La France et l'Europe après l'assainissement financier ». *Bancaria*, janvier 1960.
- F. NEUMARK: « Möglichkeiten Antizyklischer Finanzpolitik ». *Der Volkswirt*, 27 février 1960.
- L. THIÉREN: « La théorie de Dow. Contenu et application ». *La Vie économique et sociale*, mars 1960.
- L. REBORD: « La théorie monétaire et ses développements récents ». *Banque*, avril 1960.
- Statistiques et études financières* : « Les conséquences du remplacement de l'UEP par l'AME.
- FIRST NATIONAL CITY BANK: *Monthly Letter* : « Do savings respond to interest rates ? », mars 1960.
- SBS: « Portée et limite de la politique monétaire. Le rapport Radcliffe », février 1960.
- Bull. de la Kredietbank* : « L'essor des fonds communs de placement », 26 mars 1960.

Economie européenne

- R. HELLMANN: « Brüssels stösst weiter vor! » *Der Volkswirt*, 16 mars 1960.
- P. FABRA: « Peu d'enthousiasme pour l'Europe des Six chez les industriels bavarois ». *La Vie française*, mars 1960.
- E. KING: « Retour au libre-échange ». *Informations BPS*, mars 1960.
- H.-U.-F. VON WANGENHEIM: « Hohe Behörde als Superkartel ». *Der Volkswirt*, 19 mars 1960.
- P. DE BEAUMONT: « La IV^e République. Politique intérieure et européenne ». *Les Cahiers de Bruges*, III-IV, 1959.
- W. HALLSTEIN: « Problèmes de politique commerciale ». *Bull. de la Communauté économique européenne*, janvier 1960.
- E. VAN LENNEP: « Les règles concernant les problèmes monétaires dans le Traité de la CEE ». *Revue du Marché commun*, février 1960.
- W. SCHEVENELS: « Les Six, les Sept, les Dix-sept ». *Revue syndicale suisse*, mars 1960.
- Bull. écon. de la Banque de Bruxelles*: « Les échanges internationaux de la Communauté économique européenne », février 1960.
- Financial Review of Norwegian Commercial Banks*: « The European Free Trade Association and Norway », février 1960.
- Financial Times*: « The Six and the Seven. How wide a gap? », 7 mars 1960.
- Prospects-Swiss Bank Corporation*: « Which Europe? Why the Six and the Seven are split? », février 1960.
- Le Coopérateur suisse*: « Que nous offre l'AELE? », 5 mars 1960.

Pays en voie de développement

- H. BONNET: « La Banque interaméricaine de développement ». *Banque*, mars 1960.
- C. CLARK: « La Terre peut nourrir ses habitants ». *Justice dans le Monde*, septembre 1959.
- G. TYSON: « India's Plans for the Sixties ». *Lloyds Bank Review*, avril 1960.
- CH. PINEAU: « L'Europe et les pays sous-développés ». *Revue de la Société belge d'études et d'expansion*, janvier-février 1960.
- Bull. de l'Office de presse du Gouvernement allemand*: « L'aide allemande aux pays en voie de développement », 24 février 1960.
- Financial Times*: « Limiting the world's population », 4 mars 1960.
- Développement et Civilisations*: « L'effort français pour le développement », mars 1960.

Agriculture

- L. DEFRAANCE: « La loi de la population agricole décroissante ». *La Vie économique et sociale*, janvier 1960.

Divers

- R. LEBEAU: « Zurich, métropole de la Suisse ». *Revue de géographie de Lyon*, n° 1, 1960.
- M. LAGACHE et P. SOULEIL: « Les Sociétés de développement régional », *Bull. Sedeis*, 20 décembre 1959.
- A. GRAEDEL: « Flash sur le syndicalisme suisse et scandinave ». *Jeune Patron*, février 1960.
- P. GOETSCHIN: « L'URSS et les échanges mondiaux ». *Publ. du Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman*, Vevey.